



RAPPORT FINANCIER
COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS 2022
Assemblée Générale des 10 et 11 juin 2023

Comme ce rapport le détaille, l'année 2022 se termine sur un résultat positif de **635.873 euros** (net d'impôts). L'exécution du budget est conforme à la prévision, même si l'on doit noter une augmentation significative des frais imputables aux déplacements qui marquent la sortie de la pandémie avec la reprise des réunions en présentiel.

Il est important d'insister sur un résultat des dons plus important que prévu (bien que très légèrement inférieur à la très bonne année 2021) malgré un contexte plutôt défavorable : reprise d'une inflation élevée susceptible de peser sur la générosité et de possibles affectations de dons réorientées sur des causes conjoncturelles comme la persistance de la guerre en Ukraine.

À ce titre, sous l'impulsion de la déléguée générale, et par anticipation, les services dédiés ont adapté la campagne d'appel aux dons qui a permis à l'ACAT France de s'en tirer mieux que bien d'autres associations, validant ainsi l'effort entrepris dès 2019 en matière de digitalisation des dons et de communication adaptée aux différents destinataires des appels à la générosité.

Il est, en outre, estimé que cette réactivité au contexte aura des effets sur le premier trimestre de l'année 2023.

La baisse des ressources relatives aux cotisations est cohérente avec une érosion du nombre des adhérents conforme à une tendance structurelle qui affecte toutes associations quel que soit leur objet.

L'année 2022 a marqué également la mise en place d'un dispositif de collecte des heures de bénévolat en région, rigoureux et vérifié, plus proche de la réalité, démontrant le dynamisme local de l'association. Cela permet d'afficher un résultat de **12.577 heures** soit **6,91 équivalents temps plein**, pour une valorisation de **197.708 euros** au smic chargé.

Pour nous résumer, l'ACAT France jouit d'une santé financière très satisfaisante, ce qui lui donne les moyens de ses ambitions, fruit de la politique de modernisation mise en place par la délégation générale dès sa prise de fonction.

Résultat d'exploitation :

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **3 997 539 euros** en 2022 contre **3 295 280 euros** en 2021.
Les postes qui les composent sont les suivants :

Répartition par secteur d'activité	2022	2021	Variations	en %
Abonnements et publications	54 402	58 931	-4 529	- 7.69 %
Remboursements et participations	47 735	28 193	19 542	69.32 %
Contributions financières	95 000	90 000	5 000	5.56 %
Mécénats			0	-
Legs et assurance vie	1 241 203	535 029	706 174	131.99 %
Dons	2 312 092	2 316 910	-4 818	- 0.21 %
Adhésions	204 695	232 779	-28 084	- 12.06 %
Autres produits	21 907	33 438	-11 531	-34.48 %
Reprises de provisions	20 505	0	20 505	-
TOTAL	3 997 539	3 295 280	702 259	21.31 %

Ces recettes sont principalement constituées des dons et legs (**89%**) et des adhésions (**5%**).

Les charges d'exploitation se sont élevées à **3 349 762 euros** contre **3 103 146 euros** en 2021.
Les postes qui les composent sont les suivants :

Répartition par nature	2022	2021	Variations	en %
Achats de fournitures et publications	44 773	43 151	1 622	3.76 %
Impressions et sous-traitance	712 350	617 466	94 884	15.37 %
Immobilier, entretien, assurances	193 327	175 011	18 316	10.47 %
Documentation interne	7 593	5 785	1 808	31.25 %
Honoraires, annonces, droits s/fichiers	210 602	199 402	11 200	5.62 %
Voyages et réceptions	139 993	55 580	84 413	151.88 %
Poste et Télécommunications	325 282	370 760	-45 478	- 12.27 %
Cotisations	48 808	43 896	4 912	11.18 %
Frais sur legs		22 120	-22 120	-
Charges de personnel	1 604 190	1 513 602	90 588	5.98 %
Frais bancaires et droits	41 151	30 900	10 251	33.17 %
Provisions et amortissements	21 693	25 473	-3 780	- 14.84 %
TOTAL	3 349 762	3 103 146	246 616	7.95 %

Ces charges sont principalement constituées des charges de personnel (**48%**), des frais d'impression et de sous-traitance (**21%**), des honoraires (**6%**), des frais postaux et télécommunications (**10%**) et des dépenses liées au siège (**6%**).

Par conséquent, le résultat d'exploitation est excédentaire à **647 777 euros** en 2022 contre **192 134 euros** en 2021.

Le résultat financier est déficitaire de **11 123 euros** sur l'exercice 2022 contre un excédent de **4 144 euros** en 2021.

Le résultat exceptionnel est nul.

Compte tenu de ces éléments, l'exercice se solde par **un excédent de 633 785 euros** après impôt sur les revenus mobiliers.

Bilan :

Les principaux éléments sont les suivants :

Actif

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **733 167 euros** (dont 367 897 euros de biens reçus par legs) soit **474 535 euros** nets fin 2022 contre **225 740 euros** fin 2021,
- Les créances s'établissent à **136 841 euros** contre **912 087 euros** en 2021, correspondant principalement :
 - aux acomptes versés sur des commandes pour 34 672 euros,
 - aux créances liées aux legs à encaisser pour 76 149 euros (principalement des legs en numéraires) contre 883 605 euros en 2021.
- Les disponibilités et placements sont de **3 720 344 euros** en 2022 contre **3 038 347 euros** en 2021, composées principalement de comptes bancaires et de caisses pour 2 521 076 euros (1 821 970 euros en 2021) et de placements pour 1 199 268 euros (1 216 377 euros en 2021).

Passif :

- Les fonds propres s'élèvent à **3 325 435 euros** en 2022 (**2 689 562 euros** en 2021) correspondant principalement au fonds associatif et aux réserves pour 1 000 000 d'euros, au report à nouveau pour 1 689 562 euros, et au résultat de l'exercice pour 635 873 euros.
- Des fonds reportés liés aux legs pour **411 965 euros** correspondant aux résultats des legs non réalisés au 31/12/2022. Ces montants impacteront le résultat de l'exercice de réalisation : cession immobilière ou encaissement des legs en numéraire.
- Une provision pour risque et charge pour **196 707 euros** comprend :
 - La couverture d'un litige en cours pour 70 000 euros,
 - Les engagements en matière de retraite pour 105 894 euros
 - Les charges à venir sur les legs en cours pour 20 812 euros.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à **250 333 euros** (**100 481 euros** en 2021) dont 38 870 euros de charges à payer. Leur échéance est à moins d'un mois.
- Les dettes fiscales et sociales s'établissent à **207 802 euros** contre **237 200 euros** en 2021.

Résultats - Affectation :

En conséquence, et après déduction de toutes charges, amortissements et impôts, notre résultat net est un excédent de **635 873.16 euros**.

Le CODI propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

- **Réserves pour 300 000 euros,**
- **Report à nouveau pour le solde soit 335 873.16 euros.**

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- 2022- Le legs Chresteil + de 900 K€
- Juin 2022 : changement de Présidence : Yves Rolland succède à Bernadette Forhan (4 ans à la Présidence)
- 13 juillet 2022 : Eric Mirguet, le directeur du pôle plaidoyer quitte ses fonctions
Intérim à la direction 3P assuré pendant 6 mois par la DG (+ Trimestre 1-2023)
- 1^{er} août 2022 : sortie de l'état d'urgence sanitaire
- 1^{er} AG en présentiel depuis celle de 2019 (après deux ans d'AG en visio)
- Février 2022 : invasion militaire de l'Ukraine par les Russes, impact++ sur la Collecte de dons
- Loi du 24/08 /2021 art 19 soumet à une nouvelle obligation déclarative, les associations qui délivrent des reçus, des attestations ou tous autres documents par lesquels ils indiquent à un contribuable qu'il est en droit de bénéficier des réductions d'impôt. Cela concerne les dons reçus des particuliers, des entreprises et des redevables de l'impôt sur la fortune immobilière. (Dernier délai pour la mise en conformité jusqu'au 31/12/2022)
Pour la première fois, les organismes sans but lucratif doivent désormais déclarer les dons perçus et reçus fiscaux émis.
- Début 2022 : renouvellement du Label Don en confiance (période triennale : 2022-2024)
- La DG met fin en 2022 à la convention honoraires du cabinet d'avocats ANCILE (près de 4 K€ TTC / mois), signée en septembre 2018 par son prédécesseur
- Signature le 28/11/2022 de la « Charte d'utilisation des moyens d'information et de communication de l'ACAT-France »
(approuvée en CSE, signée par le DP titulaire, adressée à l'inspection du travail et au CPH de Paris)

CHANGEMENT DE METHODE

Néant.

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons traité ce chapitre dans la note « littéraire », cette analyse trouve sa traduction dans nos observations sur les comptes de l'année 2022 et éclaire le contexte prévisible de l'année 2023 largement entamée à la date de rédaction de ce rapport.

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU BUREAU en 2022

BELLIERE	Luc	Vice-président protestant	En cours
FORHAN	Bernadette	Vice-présidente catholique	En cours
HOFMANN	Bernard	Trésorier adjoint	En cours
NOUVION	Christian	Secrétaire adjoint	En cours
POUPLARD	Denis	Trésorier	En cours
ROLLAND	Yves	Président	En cours
VILANOVA	Brigitte	Vice-présidente orthodoxe	En cours
WEBER	Corinne	Secrétaire	En cours

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS en 2022

BELLIERE	Luc	En cours
CHANAS-GOBERT	Colette	En cours
DESCOURS	Élisabeth	En cours
FORHAN	Bernadette	En cours
GAYET	Mireille	En cours
HOFMANN	Bernard	En cours
IKOLA MONGU	Rabbi	En cours
KNITTEL	Sylvain	En cours
LENOIR	Christine	En cours
LOUVET	Dominique	En cours
MULLER	Philippe	En cours
NOUVION	Christian	En cours
POUPLARD	Denis	En cours
ROLLAND	Yves	En cours
ROSSIGNOL	Christian	En cours
SECKEL	Marianne	En cours
SHIRK LUCAS	Katherine	Démissionnaire
VILANOVA	Brigitte	En cours
WEBER	Corinne	En cours

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux Comptes sont en cours au 31 décembre 2022.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Trésorier
Denis Pouplard